23me Année — N° 5364 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Jeudi-Vendredi 26-27 Décembre 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Elections Sénatoriales

CANDIDATS CONSERVATEURS

MM.
PLICHON, député, président du Conseil général du Nord.
MAILLIET, vice-président du Conseil général du Nord, sénateur sortant.
Comte d'HESPEL, membre du Conseil général du Nord, sénateur sortant.
DESROTOURS, député, conseiller général du Nord.
CREPIN-DESLINSEL, cultivateur, grand lauréat de l'Exposition universelle de 1878.

BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE

Cours à terme de 1 h. 1/2 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. . .	79 85 [.]	79 825 [.]
Rente 3 0/0.	76 325 [.]	76 45 [.]
Rente 5 0/0.	113 025 [.]	112 975 [.]
Italien 5 0/0	76 10	76 » [.]
Turc 5 0/0.	11 80	11 80 [.]
Act. Nord d'Espagne . .	285 »	285 »
Art. Gaz	1281 25	1281 25
Act. B. de Paris Pays-Bas	716 25	715 »
Act. Mobilier Français.	493 75	493 75
Act. Lombards. . . .	150 »	150 »
Act. Autrichiens . . .	551 25	551 25
Act. Mobilier Espagnol.	758 75	757 50
Act. Suez	» »	722 50
Act. Banque ottom. . .	475 »	475 »
Oblig. Egypt. unif. . .	253 75	250 »
Act. Foncier France. .	816 25	813 75
Florin d'Autriche. . .	63 1/8	63 05
Act. Saragosse. . . .	370 »	367 50
Emprunt Russe 1877. .	86 11/16	86 60
Délégations Suez . . .	» »	630 »
Florins Hongrois. . .	74 13/16	74 75
Espag. extérieur . . .	» »	14 1/4
Consolidés.	» »	» »

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Services gouvernemental)	26 DÉC.	24 DÉC.
3 0/0	76 55 [.]	76 40
3 0/0 amortissable. .	79 85	79 95
4 1/2 0/0	107 50	107 50
Emprunts 5 0/0. . .	112 95	112 90

Le dividende du second semestre des actions de la Banque de France est fixé à 50 francs nets.

Service particulier du Journal de Roubaix	26 DÉC.	24 DÉC.
Act. Banque de France.	3150 00	3110 00
» Société générale. .	477 00	476 00
» Crédit fonc. de France	822 00	813 00
» Chemins autrichiens.	552 00	51 00
» Lyon.	1078 00	1080 00
» Est	672 00	672 00
» Ouest	755 00	757 00
» Nord.	1390 00	1388 00
» Midi.	852 00	855 00
» Suez.	723 00	722 00
6 % Péruvien	00 00	00 00
Act. Banq. ottomane (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottomane (nou.)	476 00	475 00
Londres court. . . .	25 33 00	25 34 00
Crédit Mobilier (act. nouv.)	493 00	493 00
Turc.	11 72	11 72

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 26 décembre.
Change sur Londres, 4.82 50; change sur Paris, 5,20 00, 100
Café good fair, (la livre) 14 1/8, 14 3/8.
Café good Cargoes, (la livre) 14 7/8, 15 1/8.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 26 décembre
Ventes 600 b. Marché très ferme.
Liverpool, 26 décembre
Férié.
New-York, 26 décembre.
New-York, 9 1/8.
Recettes 110.000 b.
New-Orleans low middling 68 1/2.
Savannah » » 66 »/».

ROUBAIX, le 26 DECEMBRE 1878

Bulletin du jour

La session de 1878 a été close samedi. La Chambre a tenu, comme nous l'avons dit, cent cinquante-une séances et le Sénat quatre-vingts. Qu'a-t-on fait, de part et d'autre, pendant cette période législative? Eh! mon Dieu! peu de chose. A la Chambre, plusieurs questions importantes devaient être traitées : leur solution n'a pas été absolument renvoyée aux calendes grecques, mais à une époque ultérieure.

En dehors de quelques résolutions forcées, on s'est traîné, attardé à travers la vérification des pouvoirs, qui n'est pas absolument achevée à la fin de cette année. Cette œuvre était vaine, inutile, elle a coûté beaucoup de temps, a laissé en suspens plusieurs points importants qui réclamaient une solution. A-t-elle été profitable au pays et à la Chambre? Nous nous permettrons d'en douter.

Ce sentiment, un certain nombre de membres de la gauche le partageait, d'après la *Liberté*; le courant les a emportés et les a conduits à des négations, nous voulons dire à une session nulle,

Que devra faire la Chambre dans la session qui va commencer le 14 janvier? D'abord laisser de côté les querelles irritantes; la république n'aura plus rien à craindre, puisque la majorité du Sénat sera républicaine, il y aura donc lieu d'aborder tout ce qui a été réservé.

La commission des tarifs a procédé cette année à une longue enquête, elle devra dès les premières semaines saisir la Chambre de son rapport. L'Italie, l'Angleterre, n'attendent que ce vote pour traiter avec nous. Il est bon que l'on sache si notre travail national sera oui ou non sacrifié, et si chaque année le budget sera voté *in extremis*.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 24 décembre.

Les élections sénatoriales sont la principale préoccupation politique du moment. Les feuilles de gauche, aidées par les préfets, battent la charge auprès des délégués. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les gauches s'acharnent à reprocher aux diverses fractions conservatrices de cacher leur drapeau, tandis que les alliés de gauche ont bien soin, eux, de dissimuler leur véritable programme. C'est cette hypocrisie que M. Armand Fresneau, candidat sénatorial dans le Morbihan, démasque en communiquant à nos amis du journal *la Bretagne*, des articles qui devraient être connus de tous les délégués sénatoriaux. M. Fresneau démontre que le triomphe des candidats de gauche, le 5 janvier, serait la désorganisation de l'armée, la destruction de l'indépendance de la magistrature, la ruine de nos finances et la banqueroute, la violation de la liberté de conscience des catholiques par la suppression de la liberté de l'enseignement; cette odieuse politique ne peut enfanter que l'arbitraire, la violence, la persécution, l'anarchie.

M. Armand Fresneau a donc raison de terminer ses remarquables articles par l'appel suivant à la clairvoyance, à la conscience et au patriotisme des délégués sénatoriaux :

« Concluons que les gauches se servent d'un pavillon qui ne leur appartient pas, pour introduire dans les urnes du 5 janvier de véritable contrebande. Il y a là toute une piperie de votes à l'aide d'un programme anéanti, et l'impression que produira, nous l'espérons, cette espèce de faux en écriture publique sur les électeurs indépendants n'est pas la moindre force des droites. Je ne sais plus a propos de quelle fausseté de ce genre, Montalivet dit un jour, à l'une de nos assemblées révolutionnaires : « Je vous prédis que vous échouerez » parce que vous manquez de sincérité, » et que le mensonge n'a jamais réussi » en France. » Le mouvement oratoire allait trop loin. J'ai vu bien des menteurs réussir en France pour un temps. Mais qu'en France le mensonge finisse toujours par être démasqué, et qu'à peine reconnu il y soit exécré, rien n'est plus certain. Nous ne demandons qu'une chose aux électeurs, c'est qu'ils ouvrent les yeux bien grands le 5 janvier, afin de distinguer sous les mots et les noms, les choses, et derrière les masques, les visages.

« Armand FRESNEAU. »

Vous connaissez le manifeste électoral des gauches, et je n'ai à y revenir que par quelques observations sommaires. On remarquera, d'abord que les groupes de gauche de la Chambre basse, contrairement au projet formé, d'abord, se sont abstenus d'y participer et en ont laissé toute la responsabilité aux groupes similaires du Sénat. C'est, dit-on, que la forme n'a pas semblé assez vive, assez énergique aux violents de la Chambre, et afin d'éviter de faire apparaître des divisions sur ce nouveau point, on a renoncé à quêter des signatures, dont une partie aurait été refusée.

Quant au fond du document, je me borne à constater que les gauches ne reculent toujours devant aucune contre vérité. Ils comptent tellement sur la niaiserie de leur public, que les plus ridicules assertions leur semblent toute naturelles.

C'est ainsi qu'ils vantent leur esprit de *conciliation* après 90 invalidations scandaleuses, après le bouleversement du personnel administratif, après les menaces contre le personnel judiciaire, après les expulsions des congréganistes après le rejet des plus modestes amendements budgétaires adoptés par le Sénat... Que sera-ce, mon Dieu, quand ils croiront n'avoir plus besoin d'être conciliants?... Eu ce qui est de l'audace avec laquelle le manifeste met à l'actif de la République le *succès* du congrès de Berlin et le maintien de la paix européenne, je n'insiste pas; ces choses-là ne relèvent point de la discussion sérieuse, et c'est la risée de l'Europe qui en fera justice.

Le maréchal Lebœuf a été opéré, hier, de la pierre, pour la seconde fois.

Il paraît certain que le conseil municipal de Marseille ne sera pas dissous. Le gouvernement recule et le dernier mot reste « à cette démocratie turbulente » si durement traitée par les officieux.

On sait que M. Emile de Girardin, qui vient d'entrer en convalescence, va, pour achever de se rétablir, aller passer quelque temps chez Mme Edmond Adam, près Cannes.

« — Il va, disait hier soir un plaisant, y faire son noviciat ministériel. »

Le procès de la *Lanterne* ne paraît pas aussi sûr que l'a dit l'Agence Havas. En effet, comme il s'agit d'actes relatifs à des fonctions publiques, le journal aurait le droit de faire la preuve, et l'on pourrait assister à de singuliers débats; même en admettant que la preuve ne fût pas faite, il y aurait évidemment des indiscrétions commises et qui auraient leur rétentissement.

Au milieu du déluge de caricatures bêtes et immondes, à côté de petits journaux qui, sans esprit, insultent tout ce qui doit être respecté, hommes et choses, une nouvelle feuille humoristique hebdomadaire vient de paraître. Elle s'appelle le *Triboulet*. C'est un *Charivari* conservateur, un émule du *Punch* anglais. Le prix est de 24 francs par an, 12 francs six mois, 6 francs trois mois. Le siège de l'administration est à Paris, 35, boulevard Haussmann. Chaque numéro, au prix de 50 centimes, forme un cahier de 16 pages en beau papier.

Triboulet est orné de caricatures rendues avec le plus grand talent et la lecture en est des plus divertissantes; il réalise en somme tout l'esprit qu'on prête au bouffon de Louis XII et de François Ier, dont il a pris le nom.

Voir, dans le n° 7, paru dimanche dernier, une spirituelle charge sur la prose de M. Emile de Girardin.

DE SAINT-CHÉRON.

Banquet offert à M. Gambetta

PAR LES VOYAGEURS DE COMMERCE

Voici les principaux passages du discours prononcé à ce banquet par M. Gambetta....

Au moment où la France, convoquée dans ses comices, — pas toute la France, malheureusement, mais une bonne partie de la France, une France, qui ne démentira pas les autres portions du territoire... (Vive approbation), — au moment où le pays va être consulté et où il est permis de croire, à l'heure qu'il est, que le résultat des élections futures est acquis.... (Applaudissements), j'ai pensé que nous n'avions pas à nous préoccuper du scrutin du 5 janvier, car nous pouvons le considérer comme certain! Nous avons déjà dépassé les espérances que nous concevions, il y a quelques mois, et que j'exprimais, non pour me targuer de faire des prophéties téméraires — loin de moi cette pensée! — mais parce que je trouve que l'étude, l'examen, l'observation, les renseignements, enfin ces mille impressions qu'on recueille et qu'on note sur la vie politique, sur la marche ascendante d'une opinion dans le pays sont autant d'éléments de conviction que l'on doit transmettre à la France et à l'opinion. (Vive adhésion).

J'ai annoncé une majorité de 20 voix. Eh bien! messieurs, à l'heure présente et, puisqu'il y a des gens que cela amuse de les traiter de faux prophètes, avant la réalisation des événements, je ne suis pas fâché d'augmenter leur aigreur et leur dépit, je dis que ce ne sera pas 20 voix,... je vais plus loin, ce ne sera pas 25 voix — non, nous aurons encore des surprises!.. (Vifs applaudissements et bravos prolongés.)

Et qu'est-ce que prouvent ces résultats? Ils prouvent, messieurs, que, si les épreuves traversées par la France ont été cruelles, imméritées, excessives, elles laisseront du moins derrière elles, comme le feu qui brûle les chairs corrompues la vigueur, la vitalité et la renaissance. Ils prouvent que ce n'est pas en vain que nous aurons été mis en face du gouffre qui menaçait de nous engloutir. C'est alors que la raison publique s'est affermie, que des habitudes politiques se sont formées, que la concorde a rallié les bons citoyens, que partout les mains loyales se sont rapprochées et étreintes, que la France a parlé et qu'elle s'est débarrassée, que dis-je? qu'elle va définitivement se débarrasser de ceux qui, au mépris de ses volontés répétées, de ses intérêts les plus flagrants, de ses exigences les plus légitimes, de ses droits les plus sacrés, voulaient lui imposer leurs petites personnes et leurs grandes prétentions (double salve d'applaudissements.)

Oui, messieurs, la France a compris la scène qui s'est passée ici, au-dessus de nos têtes, il y a quinze à seize mois, quand, au mépris du simple bon sens, au mépris du verdict souverain qu'elle venait de rendre quelques mois avant, on a tout à coup mis la main sur tous les ressorts de l'Etat, quand, sous le couvert de la constitution républicaine qu'on avait eu tant de peine à arracher aux plus coupables entreprises, on a vu des hommes appartenant à des factions qui se détestent, se réunir, s'associer, s'abriter sous la loi et le pavillon national, pour détruire les institutions de la République, pour menacer les volontés légitimes de la France et pour la précipiter aux genoux d'un maître. Et cela au nom de quoi?

Ah! on le nie aujourd'hui, on le niera peut-être encore quelque temps, jusqu'à ce que la lumière éclatante qu'on s'apprête à faire ailleurs, vienne jeter ses redoutables rayons sur la face des conspirateurs; mais, d'instinct, la nation, qui ne s'abuse pas, la nation qui est conservatrice, elle, de son honneur et de sa stabilité, la nation ne s'y est pas trompée et, sous les coups redoublés d'une administration hostile, corrompue et asservie, la France non pas écrasée, et puisant en elle-même sa force et son salut, s'est débarrassée de ces coupables et de ces intrigants. . . . . .

Messieurs, nous ne sommes pas ici pour nous applaudir, mais pour échanger nos idées et nos sentiments. Je vous remercie de vos témoignages de sympathie, mais je vous demande seulement de la régler, car il faut savoir régler ses sentiments comme sa raison. (Approbation unanime).

Je disais donc qu'il y a seize mois, cette enceinte ou vous avez eu l'esprit et l'à-propos de vous réunir aujourd'hui, était témoin de l'alliance de tous les représentants du pays, décidés à fonder, à maintenir la république, à la protéger contre toutes les factions, contre tous les complots.

Le pays a consacré cette union. C'est elle qui a vaincu, c'est elle encore qui vaincra dans quelques jours.

Quand la majorité, fruit naturel de la patience et de la sagesse de la France, sera installée régulièrement dans les deux grands corps politiques de la nation, nous nous trouverons, messieurs, en présence de deux genres de devoirs, je ne dis que deux mois : les uns devront gouverner, les autres devront concourir, les uns devront prendre en mains, résolument, la défense de l'Etat républicain, et les autres devront non moins résolument résister dans cette défense.

Les uns et les autres, je ne crains pas de le dire, devront être d'humeur à subir les outrages, les injures, les calomnies, toutes les infamies qui roulent à plein torrent dans la presse immonde; oui, ils devront les subir, parce que tous ceux qui ne surnagent pas au-dessus de cette écume, ne sont pas faits pour affronter les épreuves de la vie publique.

Mais à côté de cette licence qu'il faut savoir résolument tolérer, il en est une autre que l'on ne peut pas, que l'on ne doit pas admettre : c'est l'attaque au suffrage universel, qui est le souverain dans ce pays et la pierre angulaire de notre édifice politique et social, l'attaque à la République, qui est la constitution et la loi du pays; et surtout, ce qu'il ne faut pas qu'on tolère, ce sont ces appels coupables adressés à l'étranger, non pas que ceux qui présentent la France républicaine comme une cause de désordre et d'inquiétude, comme une source de menaces pour l'ordre extérieur en Europe, le croient ou le pensent, ne le supposez pas, messieurs, ils sont fixés sur la portée de ces outrages et la valeur de ce raisonnement; mais ils espèrent troubler, qui?

Le dehors? Oh! non, le dehors les connaît et les méprise.

Mais ils espèrent troubler et agiter au dedans quelques hommes naïfs que des susceptibilités légitimes au sujet de la sûreté du pays et de l'intégrité de la patrie, peuvent encore surprendre et égarer. Voilà leur calcul. Ce calcul odieux, messieurs, il ne faut pas le tolérer sous un gouvernement qui a le sentiment de ses devoirs et qui doit protéger avant tout l'honneur de la nation? (Applaudissements.)

Sauf cette réserve, dans tout le reste il faudra pratiquer la liberté, car c'est l'arme véritable des gouvernements modernes, c'est à la fois le bouclier et l'épée de la République, et les pouvoirs vraiment forts se sont toujours félicités de s'être placés sous sa protection.

(Ici l'orateur remercie les commis voyageurs de leur prosélytisme et continue en ces termes :)

Et si je prends la liberté d'ajouter un conseil, c'est celui-ci : Dites bien, dites-vous les uns aux autres, répétez à ceux que vous visiterez que ce pays-ci n'a de ressource, n'a d'avenir qu'à deux conditions : c'est d'abord qu'il conserve la forme de gouvernement qui est, pour ainsi dire, l'efflorescence naturelle et nécessaire de la démocratie; et c'est ensuite que ceux qui veulent fonder ce gouvernement ne se divisent ni ne se désunissent jamais.

Si vous voulez la stabilité nécessaire à l'Etat, la stabilité dans les affaires, qui est la mère de la prospérité, la prospérité l'ivier de l'affranchissement matériel et moral de ces couches profondes qui nous intéressent au-dessus de tout; si vous voulez tout cela, prêchez l'union, prêchez la discipline, la concorde! Et, puisque je suis en traindre faire l'énumération des vertus théologales de la démocratie, prêchez aussi la patience!....Oh! non pas cette patience qu'on pourrait confondre avec l'inertie! Non pas cette patience qui ressemble à l'oisiveté non pas cette patience qui engendre la désertion des devoirs civiques; non! mais cette patience qui calcule, qui conduit, qui réfléchit qui attend le moment favorable. Très-bien.) Cette patience dont la France a donné l'exemple depuis 10 ans. . . . . .

Dans quelques jours, vous allez avoir la majorité partout, et c'est la responsabilité qui va naître. Vous avez échappé, je l'affirme, aux périls et aux conspirations; l'ère des dangers est close, celle des difficultés va commencer.

Il nous reste non pas à justifier ces espérances, car vous avez déjà prouvé ce que vous pouvez faire, mais à les couronner et nous aurons enfin fondé dans ce pays un gouvernement... pour lui et non pas pour nous.

Oui, pour lui! — je ne le dis pas à cause des circonstances passagères que nous traversons; je le dis, parce que tel a toujours été le cri de ma conscience; et, s'il m'est permis de le dire, tel a toujours été le dogme de mon action républicaine : c'est que nous n'avions à nous occuper qu'à faire la République française... Aux autres d'aviser au gouvernement qui leur plaît.

Quant à nous, n'ayant plus désormais le souci de la propagande, mais en ayant l'aversion et l'antipathie, nous sommes maintenant au-dessus du reproche qu'on pouvait nous adresser autrefois.

Nous ne voulons pas — permettez-moi ce mot familier — faire l'exportation de nos théories... (Approbation); nous avons notre tradition nationale nous avons une constitution à part, des mœurs à part, une propriété constituée sur des assises immuables et que le monde peut nous envier, — et ce mot n'est pas dans ma bouche une formule banale. Avec cette propriété, ce génie, ce goût, cette aptitude au raffinement en toutes choses, à la grandeur artistique et littéraire, est-ce que nous sommes chargés de penser, d'agir pour le reste du globe? (Nouvelle approbation. — Faisons donc un gouvernement modèle qui ne ressemble à aucun de ceux qui l'ont précédé, un gouvernement qui soit bien aux Français et rien qu'à eux seuls!

Vive la République française!

(Salve d'applaudissements et cris répétés de : Vive la République! Vive Gambetta!)

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'application des timbres mobiles a donné lieu à des plaintes nombreuses du commerce, au sujet des prétentions excessives des agents du fisc. La Chambre de commerce de Valenciennes a cru devoir en référer à l'administration, et la réponse qu'elle en a reçue nous semble trop intéressante, pour le monde des affaires en général, pour que nous ne jugions pas devoir la reproduire; elle fixera bien des doutes et on ne saurait trop avoir d'obligation à la Chambre de commerce qui l'a provoquée. En voici le texte

« Je puis vous faire connaître que le département des finances considère comme valablement et régulièrement oblitéré le timbre mobile *qui ne porte qu'une partie de la signature*, le surplus dépassant sur le papier, pourvu que *la date d'oblitération soit inscrite en entier sur le timbre*.

» Mais l'administration des finances verrait de graves inconvénients à ce que le timbre mobile apposé sur un effet de commerce *venant de l'étranger* fût oblitéré par une signature autre que celle de la personne qui, pour la première fois, a négocié ou accepté l'effet en France. Le législateur, dans l'intérêt du Trésor, a édicté sur ce point des règles formelles auxquelles il n'est pas possible de déroger par voie de décision.

» Enfin, au sujet de l'interprétation à donner à l'article 3 de la loi du 30 mars 1872, le ministère des finances a reconnu, à la date du 4 avril dernier, qu'il y aura lieu d'étendre le bénéfice de l'exemption du timbre de 10 centimes, prononcé par cet article, *aux reçus délivrés à l'occasion des retours d'effets impayés*; des ordres ont été depuis lors donnés

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 27 Décembre 1878.

— 60 —

L'INCENDIAIRE

PAR ÉLIE BERTHET

XX

LES SUPPLICATIONS

(Suite)

— Vous le voyez, mesdames, reprit-il, nous n'avons plus besoin de ces cinq cent mille francs, et qu'allons-nous faire, à cette heure, d'une somme aussi énorme? Réellement, M. de Lovedy, en la réclamant, n'a pas montré une extrême délicatesse.

— C'est vrai, dit madame Duhamel, et pourtant elle lui serait très-nécessaire.

— Sans aucun doute, car on assure qu'il se dispose à partir pour l'étranger. Il aura d'autant plus raison de partir vite, qu'un huissier arrive de Clamecy avec une nuée de recors, et va faire une descente au château.

— Malheureux Lovedy! reprit la bonne madame Duhamel; malgré les chagrins qu'il nous cause, je ne puis m'empêcher de le plaindre.

Adrienne se taisait et paraissait absorbée par ses réflexions, quand on frappa à la porte. Le clerc Musot venait annoncer que M. Noël était attendu sur-le-champ chez lui.

— Me voici, dit Noël en se levant aussitôt; j'avais recommandé en effet... Mesdames, veuillez m'excuser.

— Il n'est pas difficile, dit madame Duhamel, avec un ascent de reproche, de deviner pour quel motif pressant on vient vous chercher jusqu'ici... Monsieur Noël, vous êtes donc inflexible?

Noël fit un geste de douleur.

— Ingrat! lui dit Adrienne à voix basse.

Noël paraissait agité des sentiments les plus contraires.

— Mademoiselle, murmura-t-il, pardonnez-moi, je vous en conjure... Je souffre cruellement... Mais, si nous ne devons plus nous revoir.... Adieu... adieu!

Et il sortit avec précipitation.

Le notaire ne comprenait rien à ce qui se passait. Madame Duhamel s'empressa de le mettre au courant de la querelle survenue, le jour précédent, au Moulin-Ballard.

— Eh! eh! dit Perrin avec satisfaction, ce Noël n'a pas froid aux yeux, et je comprends que les Lovedy, père et fils, ne lui veuillent pas de bien... Mais il ne faut pas qu'il se batte, car on aurait trop facilement raison de lui.

— Comment s'y opposer? s'écria Adrienne. Il est resté sourd aux instances de ma mère... et aux miennes.

— C'est qu'en effet il ne dépend pas de lui de résister à certains préjugés féroces et stupides... Enfin Hector va, sans aucun doute, accompagner son père en exil, et si l'on pouvait retarder l'événement...

— Mon bon monsieur Perrin, vous qui est notre ami, conseillez nous... que faut il faire?

— Adrienne a déjà écrit à Lodevy père, reprit madame Duhamel, et je viens d'envoyer une note au maire de la ville afin qu'il s'oppose à ce duel de tout son pouvoir.

— Hector, quoiqu'il soit l'associé de son père, passe pour fort indépendant, et je doute qu'il subisse beaucoup l'influence paternelle... ce dont je serais disposer à le féliciter, car cette influence ne saurait qu'être pernicieuse. Quant à l'avis donné à l'autorité, je ne crois pas qu'il ait un bon résultat en présence de deux adversaires dont un tient à honneur de tout accepter et dont l'autre paraît exalté jusqu'à la frénésie.

— Il nous reste un moyen, reprit Adrienne résolûment; ne nous avez-vous pas dit, monsieur Perrin, que mon oncle était décidé à partir pour l'étranger aussitôt qu'il aura touché cette somme de cinq cent mille francs, son unique ressource?

— Oui, cette nécessité devient de plus en plus pressante... Il devrait déjà être loin.

— Voici donc ce que je propose : il faut lui annoncer que, s'il consent à empêcher le duel et à partir sans retard avec son fils, cet argent lui sera remis intégralement.. sinon il n'obtiendra rien de nous.

Le notaire ouvrit de grands yeux.

— Y songez-vous, mademoiselle? Il s'agit d'une forte somme, presque d'une fortune... et cette somme n'est pas due aux Lovedy.

— C'est possible; mais si coupables qu'ils soient envers nous, ni ma mère, ni moi, nous ne souffrirons que des proches parents restent exposés à la misère... N'est-il pas vrai, maman?

— Mon Dieu! chère Adrienne, je ferai ce que tu voudras.

La mère et la fille, comme sans doute on s'en est aperçu déjà, n'avaient pas une idée bien précise de la valeur de l'argent. Du vivant de M. Duhamel, elles restaient complètement étrangères aux affaires de la maison; tout en jouissant d'une grande opulence, elles ignoraient comment on la gagne, et, ce qui est souvent plus difficile, comment on la conserve. Depuis trop peu de temps elles se trouvaient en possession de cette fortune pour avoir acquis la moindre expérience à cet égard, et une perte sèche de cinq cent mille francs leur semblait chose toute simple et naturelle. Le notaire essaya de leur faire comprendre l'énormité du sacrifice.

— Monsieur Perrin, interrompit Adrienne, ma mère et moi nous voulons assurer notre repos et aussi remplir un devoir de conscience... Nous ne saurions payer trop cher cette double satisfaction.

— Adrienne dit vrai... Nous devons être indulgentes envers ce beau-frère, pour lequel mon excellent mari montrait tant de faiblesse... Que les Lovedy renoncent donc à ce duel et partent avec notre argent; puis, que nous n'entendions plus jamais parler d'eux!

Le notaire, voyant qu'il était impossible de les faire renoncer à ce projet, reprit en soupirant :

— Soit; je vais exécuter votre volonté... J'étais sûr que vous m'enverriez sur-le-champ porté cette somme à Bligny, et mon cheval, encore tout sellé et bridé, m'attend à la porte... En un temps de galop je serai au château.

— Partez donc, monsieur Perrin, dit Adrienne avec vivacité, partez sans retard... Votre sagesse et votre prudence préviendront bien des malheurs.

Comme le notaire alla sortir :

— Quoi, monsieur, reprit Adrienne en désignant sur la table, l'enveloppe de maroquin qui contenait les cinq cent mille francs, n'emportez-vous pas cet argent?

— Je m'en garderai bien, répliqua Perrin avec un sourire; aussitôt que Lovedy tiendrait la somme, il ne s'inquiéterait guère de remplir les conditions que je compte lui imposer... Ces fonds doivent rester entre nos mains jusqu'à nouvel ordre.... Fiez-vous à moi pour prendre les précautions que la situation exige!

En même temps, il sortit, et Adrienne, se penchant à la fenêtre, le vit bientôt partir de toute la vitesse de son cheval.

— Noël doit avoir beaucoup d'avance, murmura-t-elle; pourvu que Perrin n'arrive pas trop tard!

XXI

LES OBSTACLES

Pendant que l'on faisait tant d'efforts à Vauvray pour rendre le duel impossible, Hector, au château de Bligny, éprouvait de cruels embarras.

Une lettre qu'il avait reçu le matin d'un de ses témoins, lui annonçait que la rencontre aurait lieu le jour même, à deux heures, dans le bâtiment en ruines qu'on appelait la Ferme-du-Pendu, et qui se trouvait, comme nous savons, sur le bord de l'Yonne. L'arme choisie était le pistolet, les témoins de Noël ayant menacé de se retirer si l'on imposait l'épée à leur ami, qui de sa vie n'avait touché une épée. On devait se rendre isolément au lieu du rendez-vous, situé à égale distance de Vauvray et du château.

Hector avait accepté sans hésiter toutes ces conditions, car le maniement du pistolet lui était aussi familier que celui de l'épée, et il se croyait sûr, quelle que fût l'arme, d'en finir promptement avec son adversaire. Plus les obstacles se multipliaient, plus sa haine prenait des proportions considérables et il eût tout sacrifié afin de l'assouvir.

A peine avait-il expédié un messager pour faire connaître son acceptation, qu'il reçut, dans sa chambre, la visite de son père. M. de Lovedy, quels que fussent les moyens mis par lui en usage, était exactement renseigné sur ce qui se passait, et venait, encore une fois, supplier son fils de renoncer au duel ou du moins de l'ajourner sous un prétexte